



# Panorama



Relais Petite Enfance

Juillet 2023

Cette fin d'année scolaire a été marquée par de nombreux temps forts proposés aux enfants sous le signe d'expériences artistiques en tous genres. Toutes ces animations destinées aux très jeunes enfants contribuent à la richesse de ce que leur offre les professionnels qui les entourent. En effet, c'est grâce à leur créativité, leur ingéniosité et leur connaissance de l'enfant que tous ces professionnels (animatrices RPE et assistantes maternelles) s'investissent au quotidien pour proposer aux enfants des espaces de jeux et de découvertes qui valorisent leur développement et éveillent leurs sens. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de l'éveil culturel du jeune enfant.

C'est sur cette note très positive et créative que j'avais envie de vous souhaiter à toutes et à tous un bel été, et vous dire aurevoir et « bon vent ». Après 16 années passées sur le territoire, je pars vers de nouveaux horizons professionnels. Je garderai de mon passage au sein de la petite enfance de ce territoire, un souvenir très chaleureux d'enfants, de parents et de professionnels et surtout de belles rencontres. Je vous souhaite de pouvoir conserver vos âmes d'enfants.








Carole Mollon.

## **Les dates à retenir** Animations sur inscription auprès du Relais Petite Enfance





Pour les enfants accompagnés des assistants maternels :

-  **Jeudi 6 juillet : 10h, médiathèque Séchilienne**
-  **Lundi 3 juillet 9h30 : Matinée à la plage à la tour des 4 saisons à Champ sur Drac**


Pour les enfants accompagnés de leur(s) parent(s) ou de leur assistant maternel :

-  **Mardi 11 juillet 9h-11h : « jeux de lumières et de transparence » à la maison de l'enfant à Vizille**
-  **Mercredi 12 juillet 9h30 : « visite de la ferme maraîchère » à Montchaboud**
-  **Mardi 18 juillet 9h30 : « Mise en couleurs » à la Maison de l'Enfant de Vizille**
-  **Jeudi 20 juillet 9h30 : « Les Mains dans l'Argile » dans le jardin de Chaberts**
-  **Vendredi 21 juillet 9h-11h : « Transvasements » à la Maison de l'Enfant de Vizille**
-  **Lundi 24 juillet 9h : « Balade cueillette dans Vizille pour la création d'un land art »**
-  **Mardi 25 juillet 10h : « Qu'y a-t-il dans mon sac à balade ? » au Clos Jouvin**

**Fermeture du service RPE du 29 juillet au 20 août inclus**

-  **Mercredi 23 août : « Rainbow chou » à la maison de l'enfant à Vizille**
-  **Jeudi 24 août à 9h30 : « C'est le chantier ! » dans le jardin des Chaberts**
-  **Mardi 29 août à 9h30 : « la note de l'été » à la maison de l'enfant à Vizille**
-  **Jeudi 31 août à 9h30 : « Dans la basse-cour, il y a... » dans le jardin des Chaberts**

**Reprise des accueils collectifs le 18 septembre**

-  **Lundi 25 septembre 15h : Réunion collective sur « les contrats de travail » à destinations des employeurs et futurs employeurs d'assistant maternel, à 14h, le préfa, 1 rue du général Delestraint, 385660 Champ-sur-Drac.**

# Rétrospective en images

## Fil rouge de l'année « l'art et la manière »



« L'ombre et la lumière » à Vizille



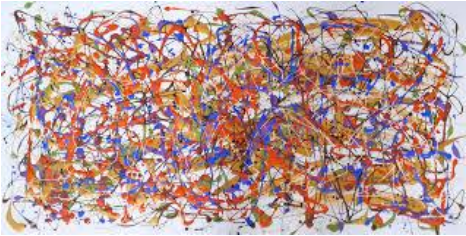
« Rainbow chou » à Saint Georges de Commiers, avec le musée de la chimie de Jarrie



« Peinture végétale » à Herbeys, avec le musée de la chimie de Jarrie



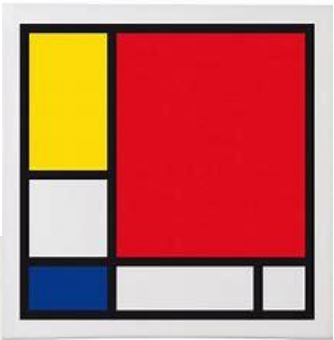
« A la manière de » à  
Vauvenays-le-Haut



Pollock



Mondrian



Kandinsky



Matisse



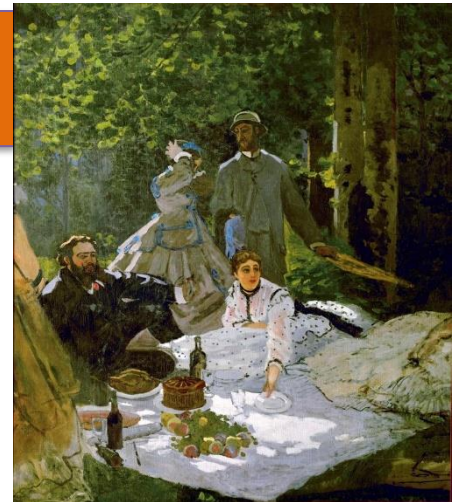
Et bien d'autres



**« De l'air » à Montchaubond, avec le musée de la chimie de Jarrie**



**« Les arts de la table » à Champ sur Drac**



Monet : « Déjeuner sur l'herbe »



**Inauguration de l'exposition retraçant les expériences scientifiques réalisées par les enfants avec le musée de la chimie de Jarrie, cette exposition sera visible tout l'été en mairie de Jarrie**



## Semaine de la petite enfance



Lectures signées et ateliers vie quotidienne



## Fête de la petite enfance à Vaulnaveys le Haut

Le SICCE a organisé sa 1<sup>ère</sup> fête de la petite enfance, des ateliers signés ont eu lieu, des ateliers manuels, des lectures et une matinée avec toutes les structures proposant des espaces de jeux sur le thème des stéréotypes des genres.

Nous avons également pu assister à la représentation du spectacle « à petits petons », réalisé par Marine, Miléna, Sarah et Isabelle, Assistantes maternelles Agréées.



## Les minimums légaux au 1<sup>er</sup> mai 2023

L'augmentation du SMIC et du salaire minimum garanti au 1<sup>er</sup> mai 2023, ont entraîné une revalorisation des minimums légaux :

**Salaire horaire minimum** : brut : 3.36 € / net : 2.63 €

**Indemnité d'entretien minimum** pour 9 h d'accueil : 3.69 € puis 0.41 € par heure supplémentaire

Pour bénéficier du CMG, la rémunération brute de votre assistant maternel agréé ne doit pas dépasser un plafond journalier de référence (5 fois la valeur du SMIC horaire brut) par enfant gardé, soit au 1<sup>er</sup> mai 2022 : 57.60 € brut / 45 € net

## Particulier emploi

Créé en 2018, **Particulier Emploi** est votre interlocuteur privilégié pour obtenir de l'information 100% pratique sur l'emploi à domicile entre particuliers. Employeurs et futurs employeurs, salariés et futurs salariés, demandeurs d'emploi, retraités, aidants... Nos experts Particulier Emploi facilitent vos démarches et vous accompagnent dans les différentes étapes de votre relation d'emploi à domicile, de l'embauche à la rupture du contrat de travail : [www.particulieremploi.fr/](http://www.particulieremploi.fr/)

## Nouveau portail « assistant maternel et parents employeur »



Le nouveau portail dédié aux assistants maternels et aux parents employeurs est en ligne sur le site internet de Pôle emploi depuis le 20 mars. <https://www.pole-emploi.fr/informations/assistantes-maternelles.html>

Ce portail propose des **informations spécifiques sur les droits, les démarches, l'accompagnement par Pôle emploi** des ces salariés qui sont régulièrement en situation de multi-employeurs et qui ont des questions spécifiques sur leur allocation chômage. **Une foire aux questions** propose des réponses aux questions les plus courantes en cas de perte de garde d'enfants.

Les parents employeurs disposent d'informations et de services dédiés pour faciliter les **déclarations de fin de contrat de travail** et éviter les erreurs.

## Attention aux démarchages frauduleux au CPF

Plusieurs assistantes maternelles ont été démarchées par téléphone :

Un escroc se fait passer pour un agent CPF demandant le numéro de sécurité sociale ou votre mot de passe. Ensuite, l'arnaqueur vous inscrit à une formation factice ou frauduleuse pour récupérer l'argent de votre compte formation.

Le mode opératoire des fraudeurs est toujours sensiblement le même : dans le cadre d'un démarchage, ils invitent de manière insistante à transmettre des données personnelles et pour convaincre, ils prétendent généralement que les crédits de formation sont sur le point d'expirer et qu'il faut donc les mobiliser au plus vite (par exemple, certains messages comme « avant qu'il ne soit trop tard » ou « vous allez perdre vos droits au CPF » sont mensongers et doivent alerter), alors même que les crédits CPF ne peuvent pas expirer en réalité.

Dans le même temps, la recrudescence des appels téléphoniques en vue de proposer des formations professionnelles a pris une ampleur considérable et un grand nombre de titulaires de CPF se plaignent d'être harcelés par téléphone mais aussi par SMS et courriel, pour s'inscrire à une formation proposée au titre du CPF.

Quelques conseils :

1. Ne jamais répondre favorablement à un démarchage téléphonique et ne rappeler aucun numéro
2. Ne jamais communiquer les identifiants et mot de passe de son compte personnel de formation
3. Ne jamais donner son numéro de sécurité sociale
4. Ne jamais cliquer directement sur un lien reçu par mail ou SMS
5. Ne pas répondre à des formulaires d'inscription en ligne
6. Utiliser des mots de passe complexes
7. Utiliser uniquement le seul site officiel [www.Mon-CompteFormation.gouv.fr](http://www.Mon-CompteFormation.gouv.fr)
8. S'inscrire sur le service d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL ([www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr))

## Partir en formation

Avec le plan de développement des compétences vous avez droit à 58h de formation par an. Pour connaître les formations accessibles, vous pouvez vous renseigner sur le catalogue [www.iperia.fr](http://www.iperia.fr).

Le Relais Petite Enfance peut faciliter vos départs en formation, notamment en constituant un groupe sur une commune proche de chez vous. Si l'une d'entre elles vous intéresse, rapprocher vous de notre service pour sa mise en place.

Les prochaines formations facilitées par le relais petite enfance sont :

- Les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant,
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Recyclage SST

Prochaine publication fin septembre

